

DECISION n°2026-24

Portant délégation de signature à Monsieur Arnaud COLLIN Directeur adjoint chargé des Finances, des Admissions et de la Facturation

Le Directeur du Groupe Hospitalier Nord Essonne,

Vu le Code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, D. 6143-33 à D. 6143-36,

Vu le décret n° 92-783 du 6 Août 1992 relatif à la délégation de signature des Directeurs d'établissements publics de santé,

Vu le décret n° 2008.921 du 2 Août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des Etablissements mentionnés à l'article 2 (1er-2ème-3ème) de la Loi n° 86.33 du 9 Janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital, et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,

Vu décret n°2025-1144 du 27 novembre 2025 portant statut des DH,

Vu la décision n°17/1242 du 29 août 2017 du Directeur Général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France portant fusion des Centres hospitaliers des Deux Vallées et d'Orsay en un seul établissement dénommé « Groupe hospitalier Nord Essonne », à compter du 1^{er} janvier 2018,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion, en date du 23 janvier 2023 portant nomination de **Monsieur Cédric LUSSIEZ** en qualité de Directeur du Groupe hospitalier Nord Essonne

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion, en date du 09 janvier 2025, portant nomination de **Monsieur Arnaud COLLIN** en qualité de Directeur adjoint au Groupe hospitalier Nord Essonne,

Vu le contrat de travail en date du 25 avril 2022 portant recrutement de **Monsieur Moustapha TOP** en qualité d'attachée d'administration hospitalière au sein de la Direction des finances, des admissions et de la facturation du Groupe hospitalier Nord Essonne,

Vu le contrat de travail en date du 1^{er} janvier 2017 portant recrutement de **Madame Justine GUILLEY** en qualité d'adjoint des cadres hospitaliers au sein de la Direction des finances, des admissions et de la facturation Groupe hospitalier Nord Essonne,

Vu la décision du Directeur en date du 1^{er} novembre 2025 portant nomination de **Madame Jennifer VANDERVEN** en qualité d'adjoint des cadres hospitaliers au sein de la Direction des finances, des admissions et de la facturation du Groupe hospitalier Nord Essonne,

Vu le contrat de travail en date du 8 février 2017 portant recrutement de **Madame Valérie AUROY DELHAYE** en qualité d'adjoint des cadres hospitaliers au sein de la Direction des finances, des admissions et de la facturation du Groupe hospitalier Nord Essonne,

Vu la décision du Directeur en date du 9 octobre 2023 portant nomination de **Madame Isabelle LEROUX** en qualité d'adjoint des cadres hospitaliers au sein de la Direction des finances, de l'activité, du contrôle de gestion, des admissions, de la facturation du Groupe hospitalier Nord Essonne,

Vu le contrat de travail en date du 3 octobre 2025 portant recrutement de **Monsieur Elie MASSAUD** en qualité de responsable des finances, au sein de la Direction des finances, des admissions et de la facturation du Groupe hospitalier Nord Essonne,

Vu le contrat de travail en date du 19 mars 2025 portant recrutement de **Monsieur Hamza MECHDALI** en qualité d'adjoint au responsable des finances, au sein de la Direction des finances, des admissions et de la facturation du Groupe hospitalier Nord Essonne,

Vu l'organisation de la direction,

DECIDE

Article 1^{er} :

Délégation permanente est donnée à **Monsieur Arnaud COLLIN**, Directeur chargé des finances, des admissions et de la facturation pour signer, dans la limite de ses attributions et des crédits alloués pour les comptes budgétaires qui relèvent de son champ de compétence :

- toutes correspondances et actes administratifs et d'état-civil ayant trait à la gestion administrative des patients (secteurs admissions des hospitalisés, caisses et soins externes et réclamations afférentes, gestion administrative des décès, élection de domicile, service social) du Groupe hospitalier Nord Essonne,
- tous actes relatifs à l'admission des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge,
- tous actes, correspondances, documents comptables se rapportant à l'exécution budgétaire du Groupe hospitalier Nord Essonne ; les mandats à la formation, intérim, honoraires des médecins agréés et avocats ;

Cette délégation exclut les notes de services ou tout document à portée générale autres que ceux concernant l'organisation interne de sa direction. Elle exclut également les conventions et les courriers destinés aux partenaires institutionnels (notamment Agence régionale de santé, Délégation départementale de l'Agence régionale de santé, Conseil Départemental, Conseil Régional, Trésor Public, Collectivités territoriales...).

Article 2:

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Arnaud COLLIN, Directeur chargé des finances, des admissions et de la facturation, délégation est donnée à **Monsieur Moustapha TOP**, pour signer, dans la limite de ses attributions et des crédits alloués pour les comptes budgétaires qui relèvent de son champ de compétence :

- toutes correspondances et actes administratifs et d'état-civil ayant trait à la gestion administrative des patients (secteurs admissions des hospitalisés, caisses et soins externes et réclamations afférentes, gestion administrative des décès, élection de domicile, service social) du Groupe hospitalier Nord Essonne, à l'exception des courriers destinés aux partenaires institutionnels (notamment Agence régionale de santé, Délégation départementale de l'Agence régionale de santé, Conseil Départemental, Conseil Régional, Trésor Public, Collectivités territoriales...).
- tous actes relatifs à l'admission des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge.
- tous actes budgétaires relatifs à la gestion administrative des patients (bordereaux et titres de recettes).

Cette délégation exclut les notes de services ou tout document à portée générale autres que ceux concernant l'organisation interne de sa Direction.

Article 3:

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Arnaud COLLIN, Directeur chargé des finances, des admissions et de la facturation et de Monsieur Moustapha TOP, délégation est donnée à **Madame Justine GUILLEY**, pour signer, dans la limite de ses attributions :

- toutes correspondances et actes administratifs et d'état-civil ayant trait à la gestion administrative des patients (secteurs admissions des hospitalisés, caisses et soins externes et réclamations afférentes, gestion administrative des décès, élection de domicile, service social) du Groupe hospitalier Nord Essonne, à l'exception des courriers destinés aux partenaires institutionnels (notamment Agence régionale de santé, Délégation départementale de l'Agence régionale de santé, Conseil Départemental, Conseil Régional, Trésor Public, Collectivités territoriales...),
- tous actes relatifs à l'admission des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge.
- tous actes budgétaires relatifs à la gestion administrative des patients (bordereaux et titres de recettes).

Cette délégation exclut les notes de services ou tout document à portée générale autres que ceux concernant l'organisation interne de sa Direction.

Article 4:

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de Monsieur Arnaud COLLIN, Directeur chargé des finances, des admissions et de la facturation et de Monsieur Moustapha TOP, délégation est donnée à **Madame Jennifer VANDERVEN**, pour signer, dans la limite de ses attributions :

- toutes correspondances et actes administratifs et d'état-civil ayant trait à la gestion administrative des patients (secteurs admissions des hospitalisés, caisses et soins externes et réclamations afférentes, gestion administrative des décès, élection de domicile) du Groupe hospitalier Nord Essonne, à l'exception des courriers destinés aux partenaires institutionnels (notamment Agence régionale de santé, Délégation départementale de l'Agence régionale de santé, Conseil Départemental, Conseil Régional, Trésor Public, Collectivités territoriales...),
- tous actes relatifs à l'admission des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge.
- tous actes budgétaires relatifs à la gestion administrative des patients (bordereaux et titres de recettes).

Cette délégation exclut les notes de services ou tout document à portée générale.

Article 5:

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de Monsieur Arnaud COLLIN, Directeur chargé des finances, des admissions et de la facturation, de Monsieur Moustapha TOP et de Madame Justine GUILLEY, délégation est donnée à **Madame Valérie AUROY-DELHAYE**, pour signer, dans la limite de ses attributions :

- toutes correspondances et actes administratifs et d'état-civil ayant trait à la gestion administrative des patients (secteurs admissions des hospitalisés, caisses et soins externes et réclamations afférentes, gestion administrative des décès, élection de domicile, service social) du Groupe hospitalier Nord Essonne, à l'exception des courriers destinés aux partenaires institutionnels (notamment Agence régionale de santé, Délégation départementale de l'Agence régionale de santé, Conseil Départemental, Conseil Régional, Trésor Public, Collectivités territoriales...),
- tous actes relatifs à l'admission des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge.
- tous actes budgétaires relatifs à la gestion administrative des patients (bordereaux et titres de recettes).

Cette délégation exclut les notes de services ou tout document à portée générale autres que ceux concernant l'organisation interne de sa Direction.

Article 6:

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de Monsieur Arnaud COLLIN, Directeur chargé des finances, des admissions et de la facturation et de Monsieur Moustapha TOP, délégation est donnée à **Madame Isabelle LEROUX**, pour signer, dans la limite de ses attributions :

- toutes correspondances et actes administratifs et d'état-civil ayant trait à la gestion administrative des patients (secteurs admissions des hospitalisés, caisses et soins externes et réclamations afférentes, gestion administrative des décès, élection de domicile) du Groupe hospitalier Nord Essonne, à l'exception des courriers destinés aux partenaires institutionnels (notamment Agence régionale de santé, Délégation départementale de l'Agence régionale de santé, Conseil Départemental, Conseil Régional, Trésor Public, Collectivités territoriales...),
- tous actes relatifs à l'admission des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge.
- tous actes budgétaires relatifs à la gestion administrative des patients (bordereaux et titres de recettes).

Cette délégation exclut les notes de services ou tout document à portée générale.

Article 7:

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Arnaud COLLIN, Directeur chargé des finances, des admissions et de la facturation, délégation est donnée à **Monsieur Elie MASSAUD** et **Monsieur Hamza MECHDALI**, pour signer, dans la limite de leurs attributions et des crédits alloués pour les comptes budgétaires qui relèvent de leur champ de compétence :

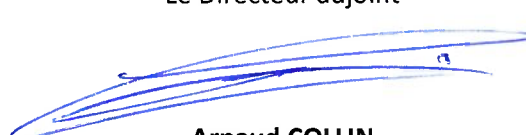
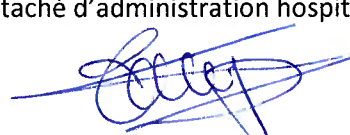
- les documents comptables se rapportant à l'exécution budgétaire et documents administratifs relevant de sa direction, pour le compte du Groupe hospitalier Nord Essonne, à l'exception des courriers destinés aux partenaires institutionnels (notamment Agence régionale de santé, Délégation départementale de l'Agence régionale de santé, Conseil Départemental, Conseil Régional, Trésor Public, Collectivités territoriales...).

Cette délégation exclut les notes de services ou tout document à portée générale.

Article 8 :

La présente décision sera communiquée au Trésorier, Receveur du Groupe Hospitalier Nord-Essonne, à l'ARS et sera publiée dans les conditions réglementaires au Registre des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Essonne et fera l'objet d'un affichage.

Fait à Orsay, le 30 mars 2026.

Le Directeur  Cédric LUSSEZ	Le Directeur adjoint  Arnaud COLLIN
L'adjoint des cadres hospitaliers  Justine GUILLEY	L'attaché d'administration hospitalière  Mustapha TOP
L'adjoint des cadres hospitaliers  Valérie AUROY-DELHAYE	L'adjoint des cadres hospitaliers  Jennifer VANDERVEN
L'attaché d'administration hospitalière  Elie MASSAUD	L'adjoint des cadres hospitaliers  Isabelle LEROUX
L'attaché d'administration hospitalière  Hamza MECHDALI	

